

**DEPARTEMENT DES
ARDENNES**

VILLE DE RETHEL

Délibération n° 77

**Date de convocation
24 septembre 2021**

Séance du 30 septembre 2021

**Extrait du Procès - Verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt et un, le trente septembre à 18 H 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans les Salons
d'Honneur de la Mairie de Rethel sous la présidence de **Monsieur AFRIBO
Joseph, Maire**

PRESENTS :

Mmes, MM. AFRIBO-MASSON-CHEVALLOT BEROUX-
STEVIGNON-DEMENGÉOT-LÉCAILLE-GRENIER-
TRUCHASSOU-POLLET-LARANGE-MERCIER-THOMAS-
BINET-DEVIE-DAPREMONT-VANGIERDEGOM-DERIS-
RICHARD-ULPAT-MERIEUX

ABSENTS OU EXCUSES :

M. BALDO (pouvoir à Mme LARANGE)
M. DELAPLACE- (pouvoir à M. CHEVALLOT BEROUX)
Mme LANGONNIER (pouvoir à M. DAPREMONT)
Mme PERARD (pouvoir à M. AFRIBO)
M. DUPONT (pouvoir à Mme TRUCHASSOU)
M. AVERLY (pouvoir à M. ULPAT)
M. VUARNESSON (pouvoir à M. ULPAT)
Mme BOCAHUT (pouvoir à Mme MERIEUX)
Mme BRUNIN (pouvoir à Mme MERIEUX)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme BOCAHUT

**OBJET : Avis du conseil municipal sur l'exploitation d'une unité de
méthanisation à Sorbon**

Exposé : Par courrier en date du 5 août 2021, Monsieur le Préfet des Ardennes
sollicite l'avis du conseil municipal, dans le cadre de la consultation des personnes publiques,
sur le projet d'exploitation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de
Sorbon.

En parallèle, une consultation du public dans le cadre de la procédure dite
d'enregistrement au titre des installations classées se déroule du 23 août au 20 septembre
2021 en mairie de Sorbon.

Considérant que la SAS Le Puisot a déposé une demande d'enregistrement au titre des installations classées pour l'exploitation d'une unité de méthanisation agricole sur le territoire de la commune de Sorbon,

Considérant que, par courrier en date du 5 août 2021, Monsieur le Préfet des Ardennes sollicite l'avis du conseil municipal, dans le cadre de la consultation des personnes publiques, sur ce projet,

Considérant qu'une consultation du public dans le cadre de la procédure dite d'enregistrement au titre des installations classées se déroule du 23 août au 20 septembre 2021 en mairie de Sorbon,

Vu le dossier remis,

Vu l'article R 512-46-11 du code de l'environnement,

Après avis des commissions Finances et ressources humaines / Travaux, équipements et urbanisme / Ecologie et cadre de vie,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
par 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

EMET un avis favorable sur ce projet d'unité de méthanisation agricole sur le territoire de la commune de Sorbon,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission
en sous-préfecture de Rethel, le - 6 OCT. 2021
de la publication, le - 6 OCT. 2021
Fait à Rethel, le - 6 OCT. 2021

Le Maire
Joseph AFRIBO

